

V/Réf.
N/Réf. 300609 EVE CUM 017
Envoyée par Bordereau EVE 00115 MER

**Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole
Monsieur Jean-Luc Bertoglio
Directeur Général des Services
Le Pharo
58, Boulevard Charles Liron
13007 - Marseille**

Fos sur Mer, le 30 juin 2009

Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM) – **Eau Industrielle**

Monsieur Bertoglio,

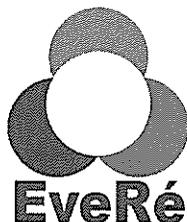
Dans la continuité de notre courrier référencé 180609 EVE CUM 015 en date du 18 juin abordant le thème de l'eau industrielle, ci-après vous trouverez les derniers évènements qui se sont produits avec le GPMM.

EveRé a tenu au courant GPMM des distinctes démarches qui se sont déroulées pour mettre en place les travaux de réseau d'eau brute, dans l'impératif de commencer les essais à chaud en septembre comme nous vous l'avons signalé dans notre lettre du 18 juin.

Vendredi 26 juin, le GPMM qui semble ne pas avoir été satisfait des informations que nous lui avons soumises jusqu'à ce jour, décide unilatéralement d'arrêter les travaux sur l'eau industrielle, sans avoir donné son autorisation à ce jour malgré la remise par EveRé de l'ensemble de la documentation sollicitée (voir courriels de M. G. Velasco ci-joints).

EveRé SAS

Zone industrielle de Fos sur Mer – Route quai Minéralier – Lieu dit Caban Sud – 13270 Fos sur Mer - Tél. : (33) 4 42 02 35 40 – Fax : (33) 4 42 02 35 89
SAS au capital de 29 000 000 Euros – RCS Montpellier 483 665 873 – Code APE 3821Z



Comme vous pourrez vous en rendre compte facilement, malgré l'absence de la mise en place de l'avenant au bail à construction (dont l'original a été signé entre MPM et GPMM et a posteriori cédé à EveRé) ainsi que l'avenant de la DSP prenant en compte les surcoûts occasionnés suite aux changements formulés par GPMM, EveRé continue ses efforts, au-delà de ses obligations contractuelles dans le souci de soutenir son client, MPM, et dans l'objectif de maintenir le programme de démarrage des essais prévus.

Dans les circonstances actuelles et si la situation ne se débloque pas immédiatement, EveRé se verra dans l'obligation de décaler les essais prévus face à l'impossibilité de garantir un fonctionnement correct du réseau contre incendie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Bertoglio, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Luis de la Parte

Directeur Général EveRé